



Procès verbal du Conseil Municipal
du 4 avril 2012

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le mercredi 4 avril 2012 à 20H30, salle habituelle du Conseil.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bonifacio IGLESIAS

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Maire, en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 4 avril 2012 dans la salle habituelle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Maire.

Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 22 février 2012

1. Vote des comptes de gestion 2011 : Budget principal et budgets annexes eau potable et assainissement
2. Vote des comptes administratifs 2011 – Budget principal et budgets annexes eau potable et assainissement
3. Affectation des résultats
4. Fixation des taxes locales 2012
5. Budget principal : Vote du Budget primitif 2012
6. Budget annexe EAU : Vote du Budget primitif 2012
7. Budget annexe ASSANISSEMENT : Vote du Budget primitif 2012
8. Vote des subventions versées aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles
9. Augmentation des tarifs de droits de place
10. Transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe assainissement au budget principal communal
11. Demande de crédits d'équipement de la 2c2a : opération « travaux rues Bouriane, Notre Dame et du Pont »
12. Demande de crédits d'équipement de la 2c2a : opération « travaux divers d'aménagement de voirie »
13. Demande réserve parlementaire pour acquisition d'un véhicule pour le nettoyage de la voirie
14. Convention entre la commune d'Anduze et le SMAGE des Gardons
15. Approbation de la convention modifiée de maîtrise d'ouvrage avec le conseil général & de financement du prolongement de la digue
16. Désignation des représentants communaux du Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols
17. Convention d'autorisation d'usage en vue de la pratique du vol libre sur la falaise de Peyremale
18. Questions diverses

Présents : Bonifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER, Philippe GAUSSENT, Sylvie JAUSSERAN, Françoise BALMES, Nora BAOUZ REMETTER, Michel BENOIT, Jacques BERTRAND, Françoise HUGUET CARDOT, Dominique JEANNOT, Jean Christophe LAFONT, Pierre MAURIN, Michel PRAUD, Arlette TIRFORT, Emmanuel WIDEHEM (16)

Absents : Nadège MARINO, Florence CAUSSINUS, Valérie CHAREYRE, Dominique GHESQUIER, Jean Paul MAZEN, Bernard VIERNE (6)

Procurations : Nadège MARINO à Bonifacio IGLESIAS, Dominique GHESQUIER à Sylvie JAUSSERAN (2)

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce mercredi 4 avril 2012, à 20h30, sous la présidence de son Maire en exercice, Bonifacio IGLESIAS.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents. Il est proposé ensuite de désigner la secrétaire de séance : Dominique JEANNOT.

Chaque conseiller ayant communication du procès-verbal de la réunion du 22 février 2012, dans le dossier préparatoire transmis quelques jours avant la séance, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents. Le procès verbal du 22 février 2012 est adopté.

M. le Maire demande la possibilité de modifier l'ordre du jour, notamment, la délibération n°16 intitulée précédemment « *Remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire dans sa délégation au Syndicat intercommunal pour la promotion de la vallée du Gardon* » par « *Désignation des représentants communaux du Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols* ». Le Conseil municipal accepte la modification et valide le nouvel ordre du jour.

Délibération n° 2012-04-1

Rapporteur : Peter KRAUSS

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs (du budget principal et des budgets annexes eau potable, assainissement) du Maire et des comptes de gestion du receveur, Peter KRAUSS invite les membres du Conseil d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Déclare que les comptes de gestion des budgets : budget principal M14, budget annexe eau potable M49 et budget annexe assainissement M49 dressés, pour l'exercice 2011 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-2
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Budget principal :

Section de Fonctionnement	2011
Dépenses	2 394 243,92
Recettes	2 885 540,34
Résultat de l'exercice	491 296,42
Résultat reporté	475 924,51
_ affectations (1068)	248 908,12
Résultat de clôture	718 312,81
Section d'investissement	
Dépenses	1 026 579,53
Recettes	534 968,89
Résultat de l'exercice	-491 610,64
Résultat reporté	-112 817,12
Résultat de clôture	-604 427,76
Fonds de roulement	113 885,05

Budget annexe eau potable :

Section d'Exploitation	2011
Dépenses	526 666,34
Recettes	426 943,83
Résultat de l'exercice	-99 722,51
Résultat reporté	237 978,80
_ affectations (1068)	105 178,80
Résultat de clôture	33 077,49
Section d'investissement	
Dépenses	125 806,05
Recettes	257 283,15
Résultat de l'exercice	131 477,10
Résultat reporté	120 847,76
Résultat de clôture	252 324,86
Fonds de roulement	285 402,35

Budget annexe assainissement :

Section d'Exploitation	2011
Dépenses	354 118,30
Recettes	445 035,66
Résultat de l'exercice	90 917,36
Résultat reporté (002)	138 188,69
_ affectations (1068)	138 188,69
Résultat de clôture	90 917,36
Section d'investissement	
Dépenses	225 967,61
Recettes	234 350,05
Résultat de l'exercice	8 382,44

Résultat reporté (001)	595 305,11
Résultat de clôture	603 687,55
Fonds de roulement	694 604,91

Avant de procéder au vote et en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire se retire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les comptes administratifs 2011.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-3 Rapporteur : Peter KRAUSS OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé d'affecter les résultats de 2011 aux budgets primitifs 2012 comme suit :

Budget principal :

résultat section fonctionnement	718 312,81
résultat section investissement	-604 427,76
<i>restes à réaliser en dépenses investissement</i>	<i>-241 215,00</i>
<i>restes à réaliser en recettes investissement</i>	<i>71 366,00</i>
<i>solde des restes à réaliser 2011</i>	<i>-169 849,00</i>
besoin de financement en investissement	-774 276,76
Affectations au budget principal 2012	
affectation au compte 1068	700 000,00
report déficit investissement au compte 001	-604 427,76
report excédent fonctionnement au compte 002	18 312,81

Budget annexe eau potable :

résultat section fonctionnement	33 077,49
résultat section investissement	252 324,86
<i>restes à réaliser en dépenses investissement</i>	<i>-679 700,00</i>
<i>restes à réaliser en recettes investissement</i>	<i>416 760,00</i>
<i>solde des restes à réaliser 2011</i>	<i>-262 940,00</i>

besoin de financement en investissement	262 940,00
Affectations au budget EAU POTABLE 2012	
affectation au compte 1068	0,00
report excédent investissement au compte 001	252 324,86
report excédent exploitation au compte 002	33 077,49

Budget annexe assainissement :

résultat section fonctionnement	90 917,36
résultat section investissement	603 687,55
<i>restes à réaliser en dépenses investissement</i>	<i>-255 000,00</i>
<i>restes à réaliser en recettes investissement</i>	<i>66 150,00</i>
<i>solde des restes à réaliser 2011</i>	<i>-188 850,00</i>
excédent en investissement	414 837,55
Affectations au budget ASSAINISSEMENT 2012	
affectation au compte 1068	0,00
report excédent investissement au compte 001	603 687,55
report excédent fonctionnement au compte 002	90 917,36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les affectations ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

<p>Délibération n° 2012-04-4 Rapporteur : Peter KRAUSS OBJET : TAUX TAXES LOCALES 2012</p>

il est proposé de maintenir le produit global établi par les Services Fiscaux compte-tenu des bases d'imposition et de reprendre les mêmes taux pour l'année 2012 à savoir :

- Taxe Habitation : 13 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 22 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 64.01 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte les taux proposés ci-dessus

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-5 Rapporteur : Peter KRAUSS OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012

Le budget 2012 s'inscrit dans un contexte de gestion rigoureuse et néanmoins tournée vers l'avenir. Cette démarche permet à notre Ville de poursuivre ses investissements tout en limitant le recours à la fiscalité.

Le budget principal s'équilibre à hauteur de **5 756 415 € : 3 436 650 € pour la section de fonctionnement et 2 319 765 € pour la section d'investissement.**

La politique budgétaire de la commune vise à fournir un maximum de prestations correspondant aux besoins et attentes des anduziens tout en garantissant la pérennité financière de la collectivité. Cela, sans augmenter les impôts et malgré le gel des dotations de l'Etat.

1- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement des services par une gestion stricte et une stabilisation de la masse salariale est en diminution de 1.5 % en dépit des augmentations des coûts de l'énergie, des fournitures, des contrats de maintenance ..., conjuguées à une diminution des dotations de l'Etat.

2- Maintenir le cap d'une fiscalité modérée

Grâce à cette évolution contenue des dépenses de gestion courante, la Municipalité poursuit sur la voie de la modération fiscale en ne changeant pas les taux des impôts locaux pour 2012. Les impôts locaux, composante essentielle des recettes de la Ville, servent à garantir l'offre de services et d'activités aux anduziens et à poursuivre ses équipements.

3- Autofinancer une part croissante des investissements

Le prélèvement pour investissement est porté à 826 500 € (646 800 € en 2011). Cet autofinancement (supplément dégagé par des recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement) permet à la commune de garantir sa capacité à rembourser les emprunts contractés et, pour le surplus, de financer ses investissements sans trop emprunter. Il est le gage de l'autonomie financière de la Ville.

4- Pour suivre l'effort d'investissement

Depuis 2009, la commune maintient un effort d'équipement : ces investissements permettent d'assurer l'entretien pluriannuel du patrimoine (écoles, équipements sportifs, voirie ...) et la réalisation de nouveaux équipements.

En matière d'investissement, les dépenses pour les projets d'aménagement et d'embellissement du centre ville, le Parc des Cordeliers, des travaux en matière d'isolation à l'école primaire, de mise en conformité et de la réouverture de la salle de cinéma « Escartefigue » à l'espace des Casernes, l'acquisition d'un bâtiment culturel, des études sur l'aménagement et l'accessibilité de la tour de l'horloge, un audit énergétique sur le gymnase, ainsi que des travaux de voirie avoisinent le million d'euros.

5- Limiter l'emprunt et le coût de la dette

Le budget 2012 consacre un recours limité à l'emprunt. La Municipalité a pour priorité de contrôler strictement le niveau de sa dette et de réduire le poids des intérêts dans ses dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2012 principal de la commune et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-6
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : BUDGET PRIMITIF AEP 2012

Le budget eau potable se monte à **93 500 € en exploitation** (fonctionnement) et **1 238 150 € en investissement**. Les principales opérations d'investissement prévues pour 2012 sont les travaux de renforcement de Travillargues, de sécurisation des réservoirs de la Corgne et Grand Ciseau, d'amélioration du réseau et la poursuite des études pour le schéma directeur d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2012 annexe « eau potable » et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-7
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

Le budget assainissement se monte à **1 096 660 € en exploitation** (fonctionnement) et **952 000 € en investissement**. Les principales opérations d'investissement prévues pour 2012 sont les travaux d'amélioration du réseau, la poursuite des études pour le schéma directeur assainissement et l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques au service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2012 annexe « assainissement » et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-8
Rapporteur : Jocelyne PEYTEVIN
OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux crédits votés au Budget Primitif 2012, article 6574, seront attribués :

Offres et Demandes – Ricochets 1 500 €
Chorale Grain de Sable 200 €
Théâtre Atelier d'Anduze 500 €
Anduze Foot en Salle 300 €
Essor Cycliste Anduzien 600 €
Club de Basket d'Anduze 400 €
Anduze Hand Ball 300 €
Athlétisme Course Nature 2 000 €
Planète Terre 2 000 €
APE Ecole Maternelle 800 €
ADMR 600 €
Championnat France Vélo Tout Terrain 2 000 €
Championnat France Concours de boules vétérans 15 000 €
Subvention au CCAS : 5000 €
Subvention à la Caisse des écoles : 21 150 € (somme maximale à réajuster à la rentrée scolaire en fonction du nombre d'enfants)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'attribuer lesdites subventions comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-9

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE AU MARCHÉ

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 10 ans, Monsieur le Maire propose de les augmenter:

Droits fixes annuels (sous la Place couverte) :

grands étalages : **180 €** et petits étalages : **72 €**

Droits proportionnels :

Marchands forains : il est proposé d'augmenter ces tarifs uniquement pour la saison estivale : **1,60 €** le mètre linéaire : tarif inchangé du 1^{er} octobre de l'année N au 14 avril de l'année N+1 et **2,00 €** le mètre linéaire pour la période estivale à partir du 15 avril jusqu'au 30 septembre

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte les tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-10

Rapporteur : Peter KRAUSS

OBJET : TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Considérant l'exposé de Peter KRAUSS sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la Commune et du budget annexe Assainissement, notamment la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe à la Collectivité de rattachement,

Il est proposé au Conseil de transférer 500 000 € du budget annexe d'assainissement au budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

décide de transférer une partie de l'excédent du budget annexe assainissement vers le budget communal 2012

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-11

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : OPERATION « TRAVAUX AMENAGEMENT RUES BOURIANE, NOTRE DAME et BEAUREGARD » : CREDITS D'EQUIPEMENT DE LA 2C2A

M. le Maire fait une présentation de l'opération engagée par la ville d'ANDUZE, pour un montant prévisionnel global de 105 330 € HT et propose de solliciter le versement des crédits d'équipement à hauteur de 42 000 € affectés à la ville d'Anduze par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'opération d'investissement présentée, pour un montant prévisionnel global de 105 330 € HT euros et sollicite le versement des crédits d'équipement à hauteur de 42 000 € attribués à la ville d'Anduze par la Communauté de Communes Autour d'Anduze.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-12

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : OPERATION « TRAVAUX DIVERS D'AMENAGEMENT DE VOIRIE » : CREDITS D'EQUIPEMENT DE LA 2C2A

M. le Maire fait une présentation de l'opération d'aménagement de voiries diverses engagée par la ville d'ANDUZE, pour un montant prévisionnel global de 73 377 € HT et propose de solliciter le versement des crédits d'équipement à hauteur de 42 000 € affectés à la ville d'Anduze par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'opération d'investissement présentée, pour un montant prévisionnel global de 73 377 € HT euros et sollicite le versement des crédits d'équipement à hauteur de 42 000 € attribués à la ville d'Anduze par la Communauté de Communes Autour d'Anduze.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-4-13

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : Demande réserve parlementaire pour acquisition matériel voirie

M. le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention de M. SUTOUR, sénateur du Gard, dans le cadre de la réserve parlementaire, pour le projet d'acquisition d'un aspirateur écologique de voirie. Cet appareil sera destiné à aider les agents de propreté dans leur travail sur la voirie. Le montant est estimé à 14 560 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de solliciter l'attribution d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire pour l'opération ci-dessus mentionnée (montant estimé de la réserve = 5000 €) et adopte le plan de financement suivant :

Montant H.T. de la dépense : **14 560 € HT**

Subvention sollicitée : 5 000 € (réserve parlementaire)

Autofinancement : 12 618 € (soit 9 650 € + avance TVA)

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-14

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ANDUZE ET LE SMAGE DES GARDONS

Monsieur le Maire expose que depuis 3 ans, la Commune d'Anduze sollicite le SMAGE des Gardons afin d'assurer certaines missions de surveillance et d'entretien. Cette démarche permet la mutualisation des moyens du bassin versant. Il est proposé d'actualiser les engagements respectifs en signant une nouvelle convention qui définit les modalités et conditions de cette intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-15

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION MODIFIEE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL GENERAL & DE FINANCEMENT DU PROLONGEMENT DE LA DIGUE

Lors de sa séance du 28 septembre 2011, le Conseil a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général et le plan de financement.

Ce plan a été modifié puisqu'il ne comprend plus que la région et le SMD. La participation de la commune reste identique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement et autorise M. le Maire à signer la convention modifiée

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-4-16

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET FERROVIAIRES CEVENOLS

Considérant l'arrêté du 31 mai 2011 approuvant la modification des nouveaux statuts du SIVU pour la Promotion Touristique de la Vallée du Gardon qui devient Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols à St Jean du Gard, M. le Maire propose de désigner 5 nouveaux représentants (titulaires + suppléants) de la commune d'Anduze :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Madame Arlette TIRFORT
Monsieur Philippe GAUSSENT	Monsieur Michel BENOIT
Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER	Madame Nadège MARINO
Madame Sylvie JAUSSERAN	Monsieur Peter KRAUSS
Monsieur Emmanuel WIDHEM	Madame Dominique JEANNOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la désignation desdits délégués titulaires et suppléants

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2012-04-17

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE EN VUE DE LA PRATIQUE DU VOL LIBRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Vol Libre définissant un site pour la pratique du vol libre au-dessus de la falaise de Peyremale. La définition d'un site agréé par la FFVL permet de canaliser cette pratique sur ces secteurs identifiés par la signalétique et de dégager la responsabilité de la commune. Cette convention n'entraîne pas de coût pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est clôturé. La séance est levée à 22h30.

Questions du public :

M. LEMAIRE soulève quelques observations sur le Budget Primitif 2012 : les dépenses inscrites au budget ne prennent pas en compte la hausse du prix du carburant, les charges de personnel ne sont pas baissées, le transfert de l'excédent de l'assainissement sur le budget communal serait faire preuve d'un manque de précaution.

M. le Maire répond que les dépenses de carburant sont contenues par une rationalisation de la dépense, concernant le personnel, la commune est dans la strate moyenne de dépenses de personnel compte tenu du caractère touristique de la commune, concernant la station d'épuration, sa capacité est étudiée mais il n'est pas prévu de procéder à de lourds investissements à court et moyen terme.

Mme SCARDAPANE demande dans quel cas le transfert de l'excédent d'un budget annexe peut avoir lieu.

La parole est donnée à Joëlle GRAS : le principe est qu'un service public industriel et commercial requiert un budget annexe indépendant du budget général de la collectivité. Ce budget est toujours en équilibre, les recettes égalent les dépenses, les recettes étant à la charge exclusive des usagers. C'est ce principe qui fonde le principe que « l'eau paye l'eau ». Ce principe ne s'oppose pas à la possibilité de transfert de l'excédent du budget annexe vers le budget principal de la commune. Cela est soumis à 3 conditions qui sont remplies en l'espèce : l'excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, le besoin de financement dégagé par la section d'investissement est couvert, et l'excédent n'est pas nécessaire au financement des opérations prévues à court terme, l'étude de schéma directeur en cours ne préconisant pas de travaux très importants sur l'assainissement.

Mme PANTEL observe que l'eau du robinet a parfois un goût fort désagréable.

Peter KRAUSS répond que les conditions de chloration de l'eau sont réglementées et qu'il arrive parfois chlorer davantage l'eau distribuée.

Mme PANTEL évoque également le problème récurrent des chiens errants.

Peter KRAUSS se dit disponible pour venir récupérer les chiens errants à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.